

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE - Part B2V - ISIN : FR0011299395

Ce FCP est géré par PREVAAL FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du fonds, est la recherche d'une performance nette de frais supérieure à son indice de référence Refinitiv Convertible Bonds Europe Focus, coupons nets réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 3 ans. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion intégrant les caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le degré d'exposition au risque action est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 110% de l'actif net.

La stratégie d'investissement s'articule autour de deux étapes afin d'atteindre l'objectif de gestion :

- une étape de sélection de titres (notamment d'obligations convertibles) à partir d'une analyse de leurs caractéristiques financières et extra-financières. Pour ce qui concerne l'analyse financière, le choix des titres prend notamment en considération l'analyse de la qualité de crédit de l'émetteur, l'analyse fondamentale de l'action sous-jacente et de son secteur d'activité, ainsi que l'analyse de la composante option du titre. Pour ce qui concerne l'analyse extra-financière, le Fonds applique une liste d'exclusion pouvant être obtenue en s'adressant directement à la société de gestion ;
- une étape de construction du portefeuille, qui consiste à fixer les pondérations des titres dans le portefeuille et à contrôler que la stratégie d'investissement mise en œuvre est cohérente avec les scénarii d'évolutions des marchés financiers établis par le Comité d'Investissement de PREVAAL FINANCE et à la stratégie ESG : le fonds est ainsi géré selon une approche dite « en amélioration de note », où la note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier

Le portefeuille du FCP est composé :

- de 0% à 110% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire, avec d'une part, des titres de créances négociables comportant une exposition aux actions européennes (obligations convertibles (incluant les obligations convertibles synthétiques) et obligations échangeables en action), et de manière accessoire (dans la limite de 10%) de bons de souscription. Ces titres ne présenteront pas de limite de notation et pourront comprendre des investissements en titres dits spéculatifs. D'autre part, d'obligations et autres titres de créances français et internationaux, en excluant toutefois les pays émergents. La répartition dette privée / dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. Ces titres auront principalement une notation minimale de BBB- ou équivalente selon Standard & Poor's, Fitch Ratings, Moody's ; ou en l'absence de notation par les agences, jugée équivalente selon l'analyse de

la société de gestion (à défaut de notation d'un titre, la notation de l'émetteur sera retenue). La note retenue est la plus basse des deux meilleures notes attribuées par les agences. Aucun investissement ne sera fait en titres spéculatifs

- de 0% à 10% maximum de l'actif net en actions issues des conversions d'obligations convertibles et/ou à leur rappel anticipé. Les principales zones géographiques d'investissement sont les marchés européens incluant Suisse, Norvège, République Tchèque, Hongrie, Royaume-Uni et Danemark, mais également, dans la limite de 20% de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE hors Europe, et dans la limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents.

La fourchette de sensibilité de la partietaux sera comprise entre 0 et 8.

Les titres non libellés en euro ne feront pas systématiquement l'objet d'une couverture de change.

Le portefeuille du FCP peut être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'autres OPCVM, FIA, fonds d'investissement, trackers ou ETF de toutes classifications et exposés sur toutes zones géographiques :

- parts ou actions d'OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE, de droit français ou étranger, détenant au plus 10% de leurs actifs dans d'autres fonds.
- parts ou actions de FIA français respectant les 4 critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds pourra avoir recours à des UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions et/ou aux produits de taux.

Le FCP se laisse la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

L'exposition aux pays émergents, tous types d'actifs confondus, est limitée à 10% de l'actif net du fonds.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisé principalement dans une optique de couverture et ponctuellement d'exposition contre les risques actions, de taux ou de change avec une surexposition globale du portefeuille aux risques cumulés actions et taux pouvant aller jusqu'à 200% de l'actif net.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

La part B2V réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés d'actions françaises ou étrangères, aux marchés obligataires et autres titres de créance.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui sont importants mais qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité : L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit : Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme et aux opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 % max
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.46 % de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2022.

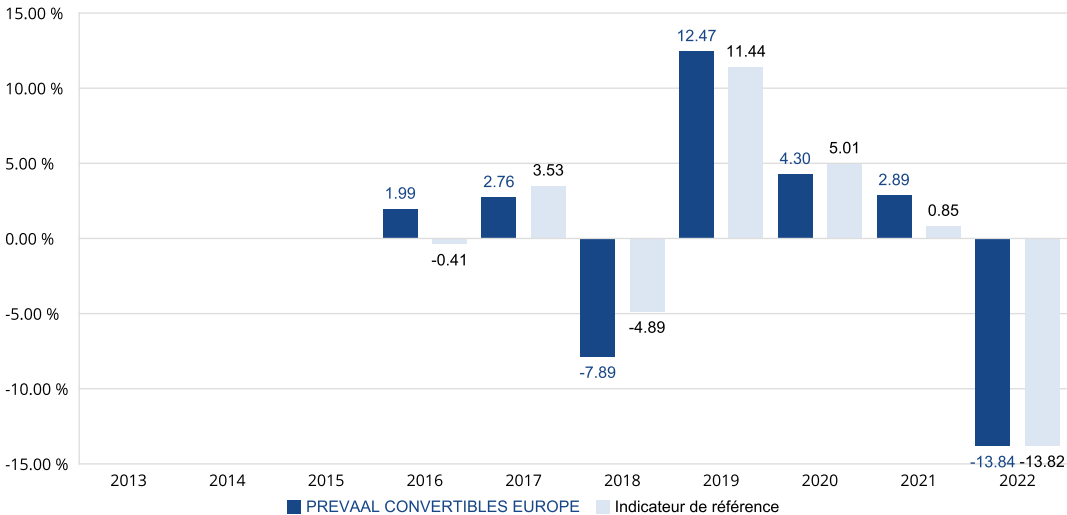
Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de : PREVAAL FINANCE - 1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie
Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part B2V de l'OPCVM Prevaal Convertibles Europe a été créé le 13/09/2012.

Les performances sont présentées en EUR.

L'OPCVM avait pour indicateur de référence l'indice référence Exane Europe Convertible Bond Index jusqu'au 29/01/2021.

A partir du 01/02/2021, l'indicateur de référence est le Refinitiv Convertible Bonds Europe Focus.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de PREVAAL FINANCE – 1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont tenus à disposition par PREVAAL FINANCE. Ils sont communiqués à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de PREVAAL FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/03/2023